



MODALITES D'ACCUEIL – COLLEGE VIVANT DENON A compter du 22 février 2021

Préambule

Le présent document a pour objet de présenter les modalités d'organisation à compter du lundi 22 février 2021 et ce jusqu'à nouvel ordre. Il s'appuie sur le protocole sanitaire renforcé national (version février 2021) et sur le décret du 27 janvier 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie.

Sauf indication contraire, tous les élèves, de la 6^{ème} à la 3^{ème}, sont accueillis au collège pendant le confinement. Il reste ouvert du lundi au vendredi aux horaires habituels. Les horaires de cours sont inchangés : 8h30-12h30 et 14h10 (ou 13h40) -17h15.

I. MESURES SANITAIRES APPLICABLES AU COLLEGE

Les règles de distanciation physique et les gestes barrières rappelés ci-après, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. À l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.



Distanciation physique : elle reste d'un mètre dans la mesure du possible dans les espaces clos et doit être maintenue entre les élèves de niveaux différents. Elle est, dans la mesure du possible, de 2 mètres en l'absence de port de masques. Ces principes ne s'appliquent pas dans les extérieurs entre les élèves d'une classe ou d'un niveau. **A la cantine, lorsque le respect de la distance de 2 mètres entre les groupes est matériellement impossible une distance de 2 mètres au moins doit être respectée entre les groupes.**

Port du masque

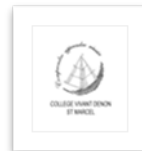
Le port du masque de catégorie 1 (filtrant au moins 90 % des particules de 3 microns) est obligatoire pour accéder au collège (élèves et adultes). Chaque élève doit en apporter 2 pour la journée. Merci d'apporter également 2 sacs hermétiques (même si vous disposez de masques jetables). Le port du masque est également obligatoire en classe, lors des déplacements dans l'établissement et dans toute situation, y compris à l'extérieur (cour de récréation).

Pour information, le port du masque est également obligatoire sur toute la commune de Saint-Marcel de 6h à 21h pour les personnes âgées de 11 ans et plus (arrêté préfectoral du 24 octobre 2020).

Lavage des mains (au gel ou au savon)

Il est réalisé, à minima : en arrivant au collège, après chaque récréation, avant le déjeuner, à chaque passage aux toilettes et le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile. Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique (avec le port du masque). Du gel hydro alcoolique sera disponible dans chaque salle.

Aération des locaux : ils sont aérés le plus souvent possible et nettoyés chaque jour. **Une aération est réalisée pendant les récréations, la pause méridienne et lors de chaque intercour.** Les élèves assis à proximité des fenêtres seront chargés de leur ouverture.



II. REGLES GENERALES DE FONCTIONNEMENT

EDT

Quelques modifications d'emplois du temps auront lieu. Elles concernent les classes qui devront se rendre au réfectoire dès 11H40 ainsi qu'à 12h15.

ACCUEIL DES ÉLÈVES

L'accueil des élèves se fait par le portail habituel. Ils arrivent avec leur masque, puis se désinfectent les mains (gel hydroalcoolique). Ils patientent dans la cour et se rangent à la sonnerie dans les espaces prévus à cet effet. Les enseignants les font monter en classe.

En cas d'intempéries : le matin, si la météo est mauvaise, afin d'éviter un regroupement important des élèves dans le hall, ils pourront être amenés à rejoindre directement leur salle. Les enseignants assurent dans ce cas leur accueil dans la classe 10 minutes avant le début de la séance.

SALLES DE CLASSE

Les élèves circulent de salle en salle selon l'emploi du temps habituel. Afin de respecter les gestes barrière, une distribution de gel est assurée par le professeur au moment de l'entrée en classe ; à la fin de chaque séance, une désinfection des tables est organisée par le professeur dans la salle.

RECREATION / PAUSE MERIDIENNE

L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé, les zones de pelouse et de terre non. A la fin de chaque récréation, à la sonnerie, les élèves se rangent dans l'espace prévu à cet effet. Les enseignants les font monter en classe. Les élèves ne sont pas autorisés à se déplacer dans les couloirs sur ces temps de pause.

En cas d'intempéries, et sur ordre de la direction, les élèves peuvent être amenés à rester dans la classe le temps de la récréation. Les enseignants ayant en charge la classe de 9h30 à 10h20 assureront la surveillance de celle-ci. Il en sera de même pour l'après-midi.

CIRCULATION DANS L'ETABLISSEMENT

Tous les escaliers fonctionnent dans les 2 sens. Au moment de la sonnerie, lorsque les élèves sont dans la cour, ils rejoignent leur salle :

- De 120 à 126 : par l'escalier rouge ou le vert
- De 130 à 140 : par l'escalier bleu
- De 110 à 112 (et CDI) : par l'escalier violet

Lors des intercours, ils rejoignent leur salle :

- Classes au RDC devant rejoindre l'étage : par l'escalier rouge
- De 130 à 140 vers 120 à 126 : descendre par l'escalier bleu et remonter par le rouge
- De 120 à 126 vers escalier RDC : par l'escalier vert

Circulation des salles 120 à 126 vers les salles 110 à 112

- Circulation à sens unique des salles 120 à 126 vers les salles 130 à 140
- De 110 à 112 vers 130 à 140 : passage par la coursive
- De 120 à 126 vers 110 à 112 : escalier vert

GOÛTER

Il est préférable que les élèves apportent une gourde d'eau pour éviter l'afflux dans les toilettes.



III. REGLES RELATIVES A L'UTILISATION COMMUNE DES EQUIPEMENTS

ESPACES COMMUNS

Les locaux sont aérés à chaque récréation, sur le temps méridien **et entre chaque intercour**. Ils sont désinfectés quotidiennement. Des kits de désinfection sont à disposition dans chaque salle. Les portes restent ouvertes en permanence.

La salle informatique et le CDI sont ouverts. Un nettoyage des mains au gel hydro alcoolique sera proposé à l'entrée des salles. Le foyer reste fermé aux élèves.

UTILISATION ET PARTAGE DE MATÉRIEL COMMUN

La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, livres, journaux, dépliants réutilisables, crayons...) sera permise avec l'accord de l'adulte.

Une désinfection des mains se fera systématiquement avant et après utilisation. Le partage du matériel est autorisé (photocopies, ballons).

Les tablettes sont utilisables. Elles sont réservées en amont sur l'ENT ECLAT. Seuls les enseignants sont autorisés à manipuler les chariots. Ils doivent prévoir un temps pour la distribution et le rangement des tablettes. Elles devront être désinfectées après chaque utilisation.

DISTRIBUTION DES COPIES

L'utilisation de la photocopieuse est autorisée. Du matériel de désinfection est mis à disposition des enseignants. Une fois leur copie effectuée, ils les isolent au moins une journée. Lors de la correction, ils appliquent avec précaution les gestes barrières (ne pas porter les mains à la bouche, lavage des mains avant/après) pour corriger et rendre les copies aux élèves.

CASIERS

L'utilisation des casiers est permise.

IV. RESTAURATION

2 services sont à présent assurés : 11h40, puis 12h50. Les élèves monteront par classe et déjeuneront, dans la mesure du possible, avec les mêmes élèves. Les cours se déroulant sur le créneau 11h30-12h30 pourront être tronquée ou déplacée sur un autre créneau. Les éventuelles modifications apparaitront dans les EDT des élèves sur ECLAT.

Avant le passage à la chaîne, les élèves se lavent les mains à l'eau et au savon. Un agent distribue les couverts, le pain, le sucre et l'eau en fin de chaîne. Ils empruntent le passage au self-service, en respectant une distance minimale de 1 mètre. Les élèves enlèvent leur masque au moment du repas et le glissent dans le sac hermétique apporté par leur soin. Ils mettent leur second masque avant le débarrasage. Après le repas, ils vont directement se laver les mains dans les toilettes du rez-de-chaussée. **Les élèves de 6^{ème} sont invités à utiliser leur gourde le temps du repas.**



V. ORGANISATION SPECIFIQUE A CERTAINES DISCIPLINES / CERTAINS DISPOSITIFS

EPS/AS

La pratique d'activités physiques et sportives est autorisée uniquement à l'extérieur. Si les conditions ne le permettent pas, les professeurs se réservent le droit d'annuler les séances, même au dernier moment (conditions météo dégradées...). Ils animeront alors des séances en classe (révision DNB, secourisme, prévention...). Les professeurs d'EPS sont prioritaires pour l'utilisation de la salle informatique.

Les activités sans port du masque sont autorisées dans le strict respect de la distanciation physique. Les activités, les formes de pratique ou les organisations qui impliquent des contacts directs entre élèves sont proscrites.

Les élèves qui ne sont pas momentanément en activité physique (juges, observateurs, etc.) doivent porter leur masque de manière continue et respecter, dans la mesure du possible, la distance de deux mètres.

La mise à disposition de matériel sportif (ballons, volants, raquettes) est autorisée. Une désinfection est assurée régulièrement et fréquemment, au minimum quotidiennement. Sinon les objets sont isolés 24h avant réutilisation.

Les élèves viennent en tenue adaptée et apportent les jours d'EPS : une paire de baskets extérieure, une paire de chaussette de rechange ainsi qu'un sac plastique pour les affaires sales. Ils peuvent également déposer ces affaires supplémentaires dans leur casier.

CLUBS /CHORALE

Les clubs et la chorale peuvent être maintenus, mais les élèves ne seront pas prioritaires à la cantine. La pratique de la chorale reste possible. Se déroulant dans une salle, le groupe est composé d'élèves d'un seul niveau de classe.

DEVOIRS FAITS

Ce dispositif est maintenu. Des groupes d'élèves de deux niveaux de classe maximums seront pris en charge au sein d'une même salle.

AS : l'organisation d'activités physiques en extérieur est autorisée.

UNSS : toutes les compétitions UNSS prévues durant la période de confinement sont reportées, les championnats de France sont annulés.

DISPOSITIFS FOOTBALL ET HANDBALL

Seul le dispositif foot, dont les activités se déroulent en extérieur, est maintenu.

Seules les situations de jeu respectant une distance de 2 mètres entre les joueurs sont autorisées. Le travail individuel, technique et de coopération sera privilégié. Les situations d'opposition et d'interpénétration sont formellement proscrites. Des séances en classe (arbitrage, analyse vidéo...) pourront être proposées. Les intervenants se réservent le droit d'annuler les séances, même au dernier moment (conditions météo dégradées...). Les aménagements suivants sont mis en œuvre :

- Lundi : pas de changement, les 6^{èmes} / 5^{èmes} sont pris en charge par les 2 intervenants.
- Jeudi : les 4 élèves de 4^{èmes} / 3^{èmes} participent à chaque séance hebdomadaire, les 6^{èmes} et les 5^{èmes} participent à une séance sur 2



VI. DIVERS

INFORMATION

Des affiches rappelant les consignes des gestes barrière sont diffusés sur l'ensemble du collège. Les parents sont informés du présent protocole via l'ENT ECLAT. Un échange régulier est effectué avec les représentants de parents d'élèves.

EN CAS DE SYMPTOMES CONSTATES

En cas de fièvre ($\geq 38^{\circ}\text{C}$ ou plus), de toux, ou d'autres signes évocateurs de la COVID, la famille doit impérativement garder l'enfant à la maison et avertir le collège.

Si un élève présente des symptômes durant le temps scolaire, l'élève sera isolé avec un masque. Ses parents seront appelés sans délai afin de venir le chercher. Il ne pourra revenir en classe qu'une fois que les responsables légaux auront attesté par écrit (Cf. Annexe) avoir consulté un médecin et qu'un test n'a pas été prescrit, ou que le test est négatif.

Nous mettons tout en œuvre pour que les élèves puissent être accueillis dans des conditions garantissant leur sécurité. Bien évidemment, ces mesures sont susceptibles d'évoluer et de s'adapter.

Nous restons à votre disposition et vous prions d'agréer Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Frédéric Scherrer, principal

Annexe 1 : Modèle d'attestation sur l'honneur à la signature des parents

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) :
[Prénom et Nom]

demeurant :
[Adresse]

représentant légal de :
[Prénom et Nom de l'élève]

atteste sur l'honneur que

- mon enfant présente depuis le [date du constat des symptômes] des signes évocateurs de la Covid-19 ;
- le médecin consulté le [date de la consultation] suite à l'apparition de signes évocateurs n'a pas diagnostiqué une suspicion de la Covid-19 et n'a pas prescrit de test RT-PCR ;
- le résultat du test RT-PCR réalisé le [date du test] est négatif ;
- le résultat du test RT-PCR réalisé le [date du test] est positif ;
- mon enfant, testé positif à la Covid-19 le [date du test] ne présente plus de symptômes évocateurs de la Covid-19.
- [autre, à préciser]

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à **[commune]**, le**[date]**

Signature

.....
[Prénom] [Nom]